

# Aide-mémoire pour la conservation, l'administration et l'étiquetage des médicaments et des produits naturels et pour l'application d'insectifuge en service de garde (personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial)

	Autorisation écrite (ordonnance) d'un professionnel de la santé habilité requise	Autorisation écrite du parent requise	Peut être fourni par le service de garde	Doit être fourni par le parent	Consignation à la fiche d'administration requise	Entreposage dans un espace de rangement hors de la portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et d'entretien et séparément des autres médicaments et produits naturels utilisés dans la résidence où la RSGE fournit les services de garde	Étiquetage requis	Conservation dans son contenant ou emballage d'origine	Identifié au nom de l'enfant à qui il est destiné	Personne autorisée à l'administration : RSGE, personne qui l'assiste ou qui la remplace
<b>Articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</b>	<b>118 et 120 al. 1</b>	<b>118, 121 et 121.6</b>	<b>120 al. 2</b>	<b>117 et 120</b>	<b>121.2</b>	<b>121.4, 121.5 et 121.6</b>	<b>117 al. 2 et 120 al. 3</b>	<b>116</b>	<b>116 et 120 al. 2</b>	<b>121.1 al. 3</b>
Tout médicament ou produit naturel prescrit	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Insectifuge (selon le protocole)		X	X		X	X N'a pas besoin d'être entreposé à l'écart des produits toxiques et d'entretien ni séparément des autres médicaments et produits naturels utilisés dans la résidence	X	X	Si fourni par le parent	X
Acétaminophène (selon le protocole)		X	X		X	X	X	X	Si fourni par le parent	X
Acétaminophène (hors protocole)	X	X		X	X	X	X	X	X	X
Solution nasale saline		X		X		X	X	X	X	X
Solution orale d'hydratation		X	X		X	X N'a pas besoin d'être entreposée à l'écart des denrées alimentaires	X	X	Si fournie par le parent	X
Crème pour érythème fessier		X	X			X	X	X	Si fournie par le parent	X
Gel lubrifiant format à usage unique pour la prise de température		X	X			X Les informations sur le contenant ou l'emballage d'origine sont suffisantes	X	X	Si fourni par le parent	X

Autorisation écrite (ordonnance) d'un professionnel de la santé habilité requise	Autorisation écrite du parent requise	Peut être fourni par le service de garde	Doit être fourni par le parent	Consignation à la fiche d'administration requise	Entreposage dans un espace de rangement hors de la portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et d'entretien et séparément des autres médicaments et produits naturels utilisés dans la résidence où la RSGE fournit les services de garde	Étiquetage requis	Conservation dans son contenant ou emballage d'origine	Identifié au nom de l'enfant à qui il est destiné	Personne autorisée à l'administration : RSGE, personne qui l'assiste ou qui la remplace	
<b>Articles du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance</b>	<b>118 et 120 al. 1</b>	<b>118, 121 et 121.6</b>	<b>120 al. 2</b>	<b>117 et 120</b>	<b>121.2</b>	<b>121.4, 121.5 et 121.6</b>	<b>117 al. 2 et 120 al. 3</b>	<b>116</b>	<b>116 et 120 al. 2</b>	<b>121.1 al. 3</b>
Crème hydratante		X		X		X	Les informations sur le contenant ou l'emballage d'origine sont suffisantes	X	X	X
Baume à lèvres		X		X		X	Les informations sur le contenant ou l'emballage d'origine sont suffisantes	X	X	X
Lotion calamine		X	X		X	X	X	X	Si fournie par le parent	X
Crème solaire		X	X			X	X	X	Si fournie par le parent	X
Épinéphrine	X	X		X	X	Hors de la portée des enfants, mais accessible à la RSGE, à sa remplaçante et à son assistante	X	X	X	X

Direction du soutien à la conformité et à la qualité (Mise à jour : 2025-12-18)